

**DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ
DE COLLECTE ET DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS**

(Articles R. 541-49 à R. 541-61 du code de l'environnement - Arrêté interministériel du 12 août 1998)

Nom et prénom(s) du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

Forme juridique :

Adresse du siège social (celui-ci doit se trouver dans la Somme) :

Numéros de téléphone :

Adresse électronique :

Numéro de SIRET :

- *joindre un extrait original d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés (K-Bis) ou au répertoire des métiers datant de moins de trois mois*

Nature des déchets pris en charge :

déchets dangereux

déchets non dangereux

Nom et coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident :

Nom et prénom(s) :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Je m'engage à :

- ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conformes aux dispositions du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (articles L. 511-1 et suivants) ;
- procéder à la reprise et à l'élimination des déchets transportés par mes soins et que, le cas échéant, j'abandonnerais, déverserais ou orienterais vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;
- informer sans délai, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le préfet du département territorialement compétent.

Date :

Signature :

Le dossier de déclaration sera adressé :
à la préfecture de la Somme
Service de Coordination des Politiques Interministérielles - Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique
par courrier : 51 rue de la République – CS 42001 - 80020 AMIENS CEDEX 9
ou courriel : pref-environnement@somme.gouv.fr